

Indiana Orthopaedic Hospital, LLC (« OrthoIndy » ou « Hôpital ») offre une aide financière à certaines personnes qui reçoivent des soins d'urgence ou d'autres soins médicalement nécessaires de la part de l'hôpital. Le présent résumé offre un bref aperçu de la politique d'aide financière de l'hôpital.

Qui peut en bénéficier ?

L'aide financière est généralement déterminée par le revenu total de votre ménage par rapport au seuil fédéral de pauvreté (FPL). Si votre revenu est inférieur ou égal à 200 % du seuil fédéral de pauvreté (FPL), vous pouvez bénéficier d'une exonération totale des frais médicaux pour la partie des frais dont vous êtes responsable. Si votre revenu dépasse 200 % du seuil fédéral de pauvreté (FPL) mais ne dépasse pas 300 % du seuil fédéral de pauvreté (FPL), vous pouvez bénéficier de tarifs réduits selon un barème dégressif. Les patients admissibles à une aide financière ne seront pas facturés plus cher pour les soins éligibles que les montants généralement facturés aux patients couverts par une assurance.

La remise selon le barème dégressif est la suivante :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| • <200 % du FPL actuel | • 100 % d'exonération du compte |
| • 201 % à 225 % du FPL actuel | • 80 % d'exonération du compte |
| • 226 % à 250 % du FPL actuel | • 60 % d'exonération du compte |
| • 251 % à 275 % du FPL actuel | • 40 % d'exonération du compte |
| • 276 % à 300 % du FPL actuel | • 20 % d'exonération du compte |

Quels services sont couverts ?

La politique d'aide financière s'applique aux soins d'urgence et autres soins médicalement nécessaires. Ces termes sont définis dans la politique d'aide financière. Tous les autres soins ne sont pas couverts par la politique d'aide financière.

Comment puis-je faire une demande ?

Pour demander une aide financière, vous devez généralement remplir une demande écrite et fournir des documents justificatifs tels que décrits dans la politique d'aide financière et la demande de politique d'aide financière.

Comment puis-je obtenir de l'aide pour remplir une demande ?

Pour obtenir de l'aide pour une demande de politique d'aide financière, vous pouvez contacter l'administrateur de notre association caritative au **317.773.4225**.

Comment puis-je obtenir plus d'informations ?

Des copies de la politique d'aide financière et du formulaire de demande de politique d'aide financière sont disponibles à l'adresse suivante <https://www.orthoindy.com/pay-bill> et dans tous les services d'enregistrement des patients. Vous pouvez également obtenir des copies gratuites de la politique d'aide financière et de la demande de politique d'aide financière en contactant l'administrateur de notre association caritative au **317.773.4225**.

Que faire si je ne suis pas admissible ?

Si vous n'êtes pas admissible à une aide financière dans le cadre de la politique d'aide financière, vous pouvez être admissible à d'autres types d'aide. Vous pouvez obtenir des copies gratuites de la politique d'aide financière et de la demande de politique d'aide financière par courrier en contactant l'administrateur de notre association caritative au **317.773.4225**.

Les traductions de la politique d'aide financière, de la demande de politique d'aide financière et du présent résumé en langage simple sont disponibles dans les langues suivantes sur notre site web et sur demande : espagnol, français, chinois et arabe.